

SAINT BAUDILLE DE LA TOUR

38118 St Baudille-de-la-Tour

CONSEIL MUNICIPAL DU 11AVRIL 2017 : Ouverture de la séance à 20H42.

Appel nominal des conseillers par Madeleine GENOT 1^{ère} adjointe.

Étaient présents :

Denis THOLLON (arrivé à 20 H45)- Christophe BEAUD- Lydie BERGER-BY MEYER- Martial BONNAVENT- Yvette DEPIERRE- Patricia ENAY- Madeleine GENOT- Bernard LIONNET - Julien MALLAND – Valérie MAYET - Jennifer MOLY- Laurent MURILLON- Laurent RHÔNE - Frédéric ROSTAING.

Absent(s): Gilbert POEX (non représenté).

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Patricia ENAY.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 mars 2017.

Approuvé par 13 conseillers et 1 abstention.

CHANGEMENT DE L'ORDRE DES QUESTIONS A TRAITER :

Voté à l'unanimité des présents :

Début de la séance avec la présentation du nouveau propriétaire de la maison forte de BROTEL, Monsieur Guillaume CONVERT.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIF 2016.

Excédent de clôture : + 269 058,46€

Déficit de clôture : - 18 423,12 €

Chiffres budget 2016

Fonctionnement : excédent de clôture : + 86 769,66 €

Soit un excédent cumulé de + 370 424,81 (déficit du CCAS - 984,95 englobé)

Investissement : déficit de clôture moins 4459,21 €

Soit un déficit cumulé de - 32 385,69 €

Monsieur le Maire ne participe pas au vote et sort de la salle du conseil.

Voté à l'unanimité des présents.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016

Il reflète le compte administratif 2016

Voté à l'unanimité des présents

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017.

La commission finances présente le budget article par article :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 765 845 ,00€

Recettes : 765 845 ,00€

Section d'investissements :

Dépenses : 749 320 ,00€

Recettes : 749 320 ,00€

Voté à l'unanimité des présents.

VOTE DES TROIS TAXES.

M. le Maire expose que les dotations d'état sont une nouvelle fois en baisse cette année. Depuis 2014, le budget communal a diminué d'environ 30 000€. L'exploitation de la carrière vient d'être bloquée par la DREAL ce qui va engendrer une perte supplémentaire d'environ 20 000€ soit un total d'environ 50 000,00 €.

De nombreuses économies de fonctionnement ont été consenties depuis trois ans afin d'essayer de compenser ces pertes, mais celles-ci n'en compensent pas la totalité.

Par conséquent, M. le Maire propose d'attendre les retombées financières des investissements prévus cette année et de maintenir les taux d'imposition des trois taxes pour l'année 2017.

Taxe d'habitation : 6,25% soit un produit attendu de 54 356,00 €uros

Taxe foncière bâtie : 17,25% soit un produit attendu de 89 269,00 €uros

Taxe foncière non bâtie : 55,35% soit un produit attendu de 13 063,00 €uros

Voté à l'unanimité des présents.

QUESTIONS DIVERSES.

TARIFICATION FERME DES DAMES :

Afin de mettre en adéquation la tarification avec les travaux d'investissements prévus et d'adapter celle-ci à une clientèle de groupe, la commission propose la mise en place des tarifs suivants :

Location du site complet du 1^{er} mai au 30 septembre : 3000,00€ du vendredi 14 heures au dimanche 17 heures. (Les salles ne seront plus louées seules durant cette période).

Réduction de 20% pour les habitants de la commune

Location du site complet du 1^{er} octobre au 30 avril : 1700,00 € du vendredi 14 heures au dimanche 17 heures.

Réduction de 20% pour les habitants de la commune.

Location des deux salles du bâtiment principal du 1^{er} octobre au 30 avril : 550,00€ le week-end

Tarif habitants : 350,00€ le week-end.

Location des gîtes seuls : 18,00€ par personne et par nuit et 9,00€ jusqu'à 10ans.

Location des gîtes pour les groupes supérieurs à 14 personnes du lundi au vendredi midi :

22€ par personne et par nuit, salles du bâtiment principal comprises du lundi au vendredi midi.

Location des deux salles du bâtiment principal pour les groupes inférieurs à 14 personnes : 80€ par jour du lundi au vendredi midi.

Tarification ménage :

Les tarifs s'entendent : poubelles vidées, sols balayés, vaisselle faite et rangée.

Ménage pour un gîte : 40€

Ménage des salles du bâtiment principal : 80€

Ménage du site complet : 300€

Location des draps par séjour : 10 €

Animaux : 1,50 € par jour

Approuvé par 13 conseillers, 1 abstention.

Un habitant nous remercie de signaler les horaires de nuisance sur les petites infos municipales, mais qu'il serait également judicieux de rappeler le montant de l'amende, en cas de dépassement, qui est d'un montant de 450,00 euros.

Le conseil en prend note.

Une personne nous signale qu'une digue est en train de céder au niveau du bassin de lagunage de Baix, et nous demande si la réparation est de notre ressort. Nous répondons que c'est du ressort du syndicat des eaux d'Optevoz et l'information sera transmise lors de la prochaine réunion syndicale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 22 heures 35.